



KPMG S.A.
9 Rue Hélène Boucher
Espace Cybèle
22190 Plérin



*Association Maison Familiale
Rurale de Plérin*

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2020
Association Maison Familiale Rurale de Plérin
Moulin de Colvé 22190 PLERIN

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
9 Rue Hélène Boucher
Espace Cybèle
22190 Plérin

Association Maison Familiale Rurale de Plérin

Moulin de Colvé 22190 PLERIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

À l'assemblée générale de l'association Maison Familiale Rurale de Plérin,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale de Plérin relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les ressources privées et publiques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Grégoire, le 7 décembre 2020

KPMG S.A.

ASSOCIATION BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020			01/09/2018 au 31/08/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	3 645.57	2 475.98	1 169.59	269.71
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	240 368.83	94 136.84	146 231.99	154 147.28
Constructions	1 578 167.61	743 589.04	834 578.57	879 789.40
Installations techniques, matériels	23 748.74	13 566.34	10 182.40	11 101.54
Autres immobilisations corporelles	258 240.70	222 840.93	35 399.77	36 316.36
Immobilisations corporelles en cours	637.80		637.80	645.00
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	30 316.61		30 316.61	30 301.61
Prêts				
Autres immobilisations financières				500.00
TOTAL (I)	2 135 125.86	1 076 609.13	1 058 516.73	1 113 070.90
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros	3 199.48		3 199.48	6 525.15
Avances et acomptes versés sur commandes	5 767.44		5 767.44	1 611.47
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	61 100.14	36 066.90	25 033.24	33 822.29
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	209 225.75		209 225.75	229 743.66
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	73 834.62		73 834.62	61 695.80
Charges constatées d'avance (3)	16 243.85		16 243.85	18 570.55
TOTAL (III)	369 371.28	36 066.90	333 304.38	351 968.92
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 504 497.14	1 112 676.03	1 391 821.11	1 465 039.82

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an



ASSOCIATION BILAN PASSIF

	PASSIF	Du 01/09/2019 au 31/08/2020	Du 01/09/2018 au 31/08/2019
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
	Première situation nette établie	323 575.97	323 575.97
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise			
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres fonds propres		
Ecart de réévaluation			
Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-12 928.15	-31 608.01
	Excédent ou déficit de l'exercice	-45 296.53	18 679.86
	<i>Situation nette</i>	265 351.29	310 647.82
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	513 482.02	540 928.45
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	778 833.31	851 576.27
Comptes de liaison			
	TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés			
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (III)		
Provisions pour risques et charges			
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (IV)		
DETTES (1)			
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	357 073.40	372 494.29
	Emprunts et dettes financières diverses (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 380.99	5 946.32
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 831.85	20 467.53
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	29 925.53	28 334.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Redevables créditeurs	400.00	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	184 376.03	186 220.44
	TOTAL (V)	612 987.80	613 463.55
Ecart de conversion passif (VI)			
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 391 821.11	1 465 039.82
		314 189.00	320 411.94
		298 798.80	293 051.61
			3.53

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs



ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

	Du 01/09/19 au 31/08/20	Du 01/09/18 au 31/08/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	1 970.00	1 925.00
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	207 077.75	262 022.74
Parrainages	1 168.00	690.00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	566 061.26	577 557.88
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	23 662.50	28 419.48
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Autres produits	75.52	0.95
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	800 015.03	870 616.05
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures	1 570.55	2 198.10
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	22 973.49	25 474.60
Variation de stocks d'approvisionnements	3 325.67	-187.84
Autres achats et charges externes *	176 118.79	213 907.26
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 379.64	11 895.38
Salaires et traitements	420 712.13	388 866.12
Charges sociales	148 416.24	149 954.87
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	80 152.03	74 758.95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	8 722.03	9 024.89
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	274.11	623.72
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	877 644.68	876 516.05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-77 629.65	-5 900.00
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	648.33	295.38
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	648.33	295.38
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 312.66	12 077.03
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	11 312.66	12 077.03
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-10 664.33	-11 781.65



ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

	Du 01/09/19 au 31/08/20	Du 01/09/18 au 31/08/19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 476.73	7 952.72
Sur opérations en capital	39 666.07	38 510.91
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	43 142.80	46 463.63
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	145.35	10 102.12
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	145.35	10 102.12
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	42 997.45	36 361.51
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-45 296.53	18 679.86
TOTAL DES PRODUITS	843 806.16	917 375.06
TOTAL DES CHARGES	889 102.69	898 695.20
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-45 296.53	18 679.86
<i>* Y compris :</i>		
<i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>	7 625.49	13 136.52
<i>Redevances de crédit-bail Immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	3 149.43	8 231.20
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		10 229.11
(3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	42 997.45	36 361.51



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020 dont le total est de 1 391 821.11 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -45 296.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/11/2020.

L'effectif est de 128 élèves à la rentrée.

L'entreprise constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

À la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise a constaté une baisse du chiffre d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services :
 - Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
- L'entreprise a obtenu un gel de ses échéances d'emprunts bancaires de telle sorte qu'elle ne soit pas en défaut pour une période allant jusqu'au 05/10/2020

L'association a été impactée par la fermeture de l'établissement accueillant du public.

Les élèves ont été accompagnés pédagogiquement en distanciel.

Cela a induit une réduction de la facturation de la restauration auprès des familles par l'émission d'avoir sur la prestation (impact : 29 527 € duquel il faudrait déduire les frais de repas qui auraient été facturés par le prestataire).

De même, les voyages scolaires n'ayant pas pu être réalisés, les familles ont bénéficié d'un avoir dans ce domaine (impact : 10 488 € duquel il faudrait déduire les frais de déplacements et de visites qui auraient été facturés par les prestataires).

Le dernier impact a été sur les locations des locaux, les demandes faites ayant été annulées (remboursement) ou reportées (produits constatés d'avance) (impact : 8 540 €).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ces comptes sont également établis en fonction des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables, relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes et situations clos à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe relatives aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

L'approche ciblée a été retenue, compte tenu de :

Les comptes annuels au 31/08/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement 1999.01 relatif au plan comptable général.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	7 ans
- Matériels et outillages industriels	10 ans
- Matériels et outillages	10 ans
- Matériel pédagogique	3 à 10 ans
- Mobilier d'enseignement	5 à 10 ans
- Mobilier d'internat	3 à 10 ans
- Matériel de bureau informatique	3 à 10 ans
- Aménagement de terrain	10 à 30 ans
- Mobilier de restauration	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 458		1 188
CORPORELLES	Terrains		240 369		
		Sur sol propre	953 982		10 413
	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.	613 773		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		22 215		1 533
		Inst. générales, agencs & aménagts divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	20 519		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	203 774		10 385
		Emballages récupérables & divers	20 992		2 571
		Immobilisations corporelles en cours		645	
	Avances et acomptes				
		TOTAL	2 076 269		44 193
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		30 302		15
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		500		
		TOTAL	30 802		15
		TOTAL GENERAL	2 109 528		45 396

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			3 646	
CORPORELLES	Terrains				240 369	
		Sur sol propre			964 394	
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			613 773	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				23 749	
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			20 519	
		Mat. bureau, inform., mobilier			214 160	
		Emb. récupérables & divers			23 563	
		Immobilisations corporelles en cours		19 298		638
	Avances et acomptes					
		TOTAL		19 298	2 101 164	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				30 317	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			500		
		TOTAL		500	30 317	
		TOTAL GENERAL		19 798	2 135 126	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 188	288		2 476
Terrains		86 222	7 915		94 137
Constructions		256 138	30 089		286 228
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	431 827	25 534		457 361
Inst. techniques matériel et outil. industriels		11 114	2 453		13 566
Autres immobs corporelles					
	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	20 519			20 519
	Mat. bureau et informatiq., mob.	168 679	12 560		181 239
	Emballages récupérables divers	19 771	1 313		21 084
	TOTAL	994 269	79 864		1 074 133
	TOTAL GENERAL	996 457	80 152		1 076 609

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	30 109	8 722	2 764	36 067	
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		30 109	8 722	2 764	36 067
TOTAL GÉNÉRAL		30 109	8 722	2 764	36 067
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises			8 722	2 764	
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES STOCKS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements	6 525.15	3 199.48	6 525.15	3 199.48
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	6 525.15	3 199.48	6 525.15	3 199.48

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	50 754	50 754	
	Autres créances clients	10 346	10 346	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers	205 774	205 774		
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	3 452	3 452		
Charges constatées d'avance	16 244	16 244		
TOTAUX		286 570	286 570	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		16 244
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	16 244

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	590	
Autres créances	209 226	
Disponibilités	185	
	TOTAL	210 000

TABLEAU VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	323 575.97			323 575.97
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	-31 608.01	18 679.86		-12 928.15
Excédent ou déficit de l'exercice	18 679.86		63 976.39	-45 296.53
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	540 928.45	12 219.64	39 666.07	513 482.02
TOTAUX	851 576.27	30 899.50	103 642.46	778 833.31

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	357 073	42 884	161 641	152 548
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	32 832	32 832		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	24 809	24 809		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	5 117	5 117		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	400	400		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	184 376	184 376		
TOTAUX	604 607	290 418	161 641	152 548

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance portent sur les éléments suivants :

- Cotisations adhérent à la MFR versées avant le 31/08/2020 pour les élèves au titre de l'année scolaire 2020-2021 en totalité (soit 935 €).
- Subvention pour l'achat des manuels scolaires perçue avant le 31/08/2020 au titre de l'année scolaire 2020-2021 en totalité (soit 3 350 €).
- Subvention ministère de l'agriculture 2019 pour 1/3 car versée à l'année civile (soit 174 982 €).
- Locations reportées (soit 1 370 €)
- Subventions CUI perçues d'avance (soit 2 539.29 €)
- Remboursement d'assurance sur travaux non réalisés (soit 740 €)
- Règlements à percevoir sur scolarité 2015 déjà passée en pertes (429 €)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation

184 376

Financiers

Exceptionnels

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

184 376

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

230

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

9 501

Dettes fiscales et sociales

4 339

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

400

TOTAL DES CHARGES À PAYER

14 470

ENGAGEMENTS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Aucune provision d'Indemnité de Fin de Carrière n'est comptabilisée sur l'exercice.

Les engagements sont évalués en application de la recommandation n°2013-02 de l'ANC.

La méthode retenue est la méthode n°2 - évaluation en annexe - de la recommandation n°2013-02 de l'ANC.

Le calcul fait permet d'estimer les montants suivants :

- Indemnités de fin de carrière à verser (IFC + Ch.soc.) : 96 343 euros (88 186 € en 2019)
- Valeur probable des indemnités à verser : 75 396 euros (69 016 € en 2019)
- Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 66 893 euros (49 163 € en 2018)
- Dette actuarielle : 31 291 euros (24 367 € en 2018)
- Charge normale de l'exercice : 6 924 euros (2 236 € en 2018)

Les hypothèses retenues pour le calcul sont

L'augmentation annuelle des salaires est de 1% Constant pour les catégories Cadres et Non Cadres.

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 0.68 % (inflation comprise).

Taux charges sociales : 45% pour les cadres - 40% pour les non cadres

ENGAGEMENTS REÇUS

La mairie de Plérin a cautionné l'emprunt souscrit et reste engagé pour le montant restant du à la clôture, soit 286 425€.

Un emprunt dont le capital restant dû est de 662 € est garanti par une caution de la ville de Plérin pour le capital restant dû à la clôture de l'exercice.

Un emprunt dont le capital restant dû est de 13 344 € est garanti par des comptes de titres à hauteur de 47 225 €.

Un emprunt dont le capital restant dû est de 56 412 € est garanti par des comptes de titres à hauteur de 24 000 €.

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mission assurée par le cabinet KPMG de Plérin

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
KMPG	4 680	3 526
TOTAL	4 680	3 526

LES EFFECTIFS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La directrice est salariée de l'association.

Le Président et le Trésorier ne perçoivent aucune rémunération pour leur fonction au sein de la Maison Familiale Rurale de Plérin.

LES EFFECTIFS

	31/08/2020	31/08/2019
Personnel salarié :	15.10	12.80
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Salariés	15.10	12.80
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
CHARGE EXCEPTIONNELLE CHARGE EXCEPTIONNELLE	145	
REMISE CHEQUE LE NORMAND S.		60
REMISE CHEQUE LE NORMAND S.		50
REMISE CHEQUE LE NORMAND S.		50
Dec-19 MOU GAIN/FINANCEMENT POLE EMPLOI		47
REMISE CHEQUE LE NORMAND S.		30
REMISE CHEQUE NORMAND S.		30
REMISE CHEQUE LE NORMAND S.		30
REMISE CHEQUE 3938727 - .		30
REMISE DE CHEQUES LE NORMAND S.		67
PILOGE		220
PreI_15/06 GAIN SCOLARITE BENOIT ALYSSON		46
NOEL MATIS Prod.except/opér.gestion		38
DUBOIS ENZO GAIN		59
Amortissements Pour le compte 1310000000		39 666
TOTAL	145	40 422

ANX TRANSFERTS DES CHARGES

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
UNION DES UNION DES Mais	325		
F+D+RATI F+D+RATION D	55		
IREQ Lesn IREQ Lesneven	107		
REMISE CHEQUE FDMFR22 - POSTE	6		
F+D+RATI F+D+RATION D	4		
F+D+RATI F+D+RATION D	152		
LE MEE Ber LE MEE Bertran	50		
Factures à établir FMFR22 - REFACT FRAIS POSTAUX	49		
Produits à recevoir Rbst Form Jathière 04/19	-250		
Produits à recevoir Rbst Form Denoual-07/19	-564		
Produits à recevoir Rbst Form Person 07/19	-564		
Produits à recevoir Rbst Form Cochet 04/19	-300		
Produits à recevoir Rbst Form Guiguen 04/19	-300		
Produits à recevoir Rbst Form dincu 02/19-03/19	-1 082		
Produits à recevoir Rbst Form camper 02/19-03/19	-1 082		
Produits à recevoir Rbst Form+sal Guiguen 03/19-05	-448		
Produits à recevoir Rbst Form Le Mée	-250		
FORMATION LE MEE B. 18/19 VIR SEPA FONDS NAL D'ASSURANCE	250		
FAFSEA FORMATION CAMPER C./DINCU S.	3 769		
FAFSEA FORMATION DENOUAL L./PERSON I.	1 916		
FAFSEA FORMATION COCHET I./GUIGUEN R.	980		
FAFSEA FORMATION GUIGUEN R.	769		
FAFSEA FORMATION JATHIERES M.	555		
FAFSEA FORMATION GUGUEN R.	891		
OCAPIAT FORMATION GUIGUEN R.	891		
Produits à recevoir FORM ANALYTIQUE JATHIERES	250		
Produits à recevoir FORM ANALYTIQUE GUIGUEN	250		
Produits à recevoir FORM DIRECTEUR 06-07 2020	927		
Produits à recevoir FORM ANALYTIQUE GUIGUEN -SALAI	250		
Produits à recevoir FORM ANALYTIQUE JATHIERES -SAL	305		
Produits à recevoir RBST ASSURANCE GROUPAMA 2018-N	-2 159		
GROUPAMA AVEI non fait couverture	740		
GROUPAMA - RBT SINISTRE 18/19 GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE V0	2 159		
RBT GROUPAMA GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE V02458	28		
Produits constatés d'avance non fait couverture	-740		
MSA - IJ LE BRIS MC OMIS-REGU SALAIRE 10/19	155		

ANX TRANSFERTS DES CHARGES

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

MSA - IJ LE BRIS MC OMIS-REGU SALAIRE 10/19	-155
MSA - IJ LE MEN J. REGULARISATION IJ LE MEN J.	-290
REGUL IJ MSA LE MEN ACCIDENT T RBST IJ SALAIRES (NPC)	1 425
IJ AG2R LE MEN J. AG2R PREVOYANCE)VIREM.AG2R P9	43
Factures à établir RBST HEXATEL CONTRAT TC 7*99.1	-694
Factures à établir RBST HEXATEL COMMUNICATIONS	-394
LIV TELECOM RBST COMMUNICATIONS ORANGE	1 188
Produits à recevoir CHOMAGE PARTIEL	11 681

TOTAL

20 899

ANNEXE COVID-19

000023 - MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

Tableau représentant l'approche ciblée chiffrée sur les impacts de la crise sanitaire

Poste	Exercice 2020 réel (1)	Impact COVID-19			Exercice 2020 Retraité de l'impact COVID-19 (5) = (1) - (4)
		Impact Brut (2)	Impact mesures de soutien (3)	Impact net (4) = (2) - (3)	
Production de l'exercice	208 245.75	-48 555.00		-48 555.00	256 800.75
Charges de personnel	569 128.37		11 681.00	-11 681.00	580 809.37